

Note à l'attention des services

Objet : gestion des congés

Pour faire face à la pandémie de Covid 19, les services de la collectivité ont dû modifier en profondeur leur organisation et leur fonctionnement pour assurer la continuité des services essentiels à la population. Les contraintes liées aux mesures de confinement ont également bouleversé les modes de travail de beaucoup d'agents, et ont entraîné le ralentissement de nombreux projets.

Je tiens de nouveau à vous renouveler ici mes remerciements les plus sincères pour l'engagement, la disponibilité et le sens du service public que vous avez manifestés depuis le début de cette crise. Ils font honneur à notre collectivité et à ses valeurs, et nous ont permis de répondre avec efficacité, et à la satisfaction de tous les habitants de notre territoire, aux besoins les plus essentiels de la population, notamment ceux des plus fragiles et démunis d'entre nous.

Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire, et conformément à ce qui a été annoncé ce jour en comité technique, **il est demandé de poser 5 jours de congés annuels ou RTT, entre le 18 mars et le 4 mai inclus, aux personnels suivants :**

- les agents en télétravail,
- les agents en réserve ayant été mobilisés moins d'une semaine
- les agents bénéficiant d'autorisation spéciale d'absence,

sous réserve qu'ils n'aient pas été en arrêt maladie plus de 15 jours sur la période.

Ces 5 jours de congés ou RTT pourront être consécutifs ou non.

Cet effort réel, demandé à tous les agents concernés, répond à plusieurs enjeux :

- un **enjeu de solidarité** vis-à-vis des agents aujourd'hui engagés sur le terrain opérationnel, en réponse aux besoins essentiels des populations. Beaucoup d'entre nous auront besoin de repos une fois cette crise passée, et il est très important que ceux qui télétravaillent ou sont en réserve puissent alors prendre le relais ;
- un **enjeu de cohérence** face à la charge de travail actuelle. Ainsi, il est important que des jours puissent être posés durant cette période pour permettre à chacun, malgré l'inconfort de la situation, de prendre un temps de repos par rapport au rythme professionnel, ce que beaucoup font d'ailleurs en temps normal, lors des vacances de printemps ;
- un **enjeu d'équité** vis-à-vis des agents des écoles et crèches, qui ne peuvent pas décaler leur semaine de vacances en raison du calendrier scolaire, et seraient, sans cette mesure, seuls contraints de la prendre pendant le confinement ;

- un **enjeu d'anticipation** de la reprise après le confinement : toutes les forces vives seront nécessaires et il paraît difficile de permettre à ceux qui sont restés chez eux, même en télétravail, de venir majorer leurs congés d'été ou de fin d'année par les congés qu'ils n'auront pas pris en avril ;
- un **enjeu aussi d'exemplarité du service public** dans ce contexte de crise, notamment vis-à-vis de nombreux salariés du privé qui connaissent aujourd'hui la baisse voire la disparition de leurs revenus, et qui vont de surcroît se voir imputer des jours de congés.

Pour les agents bénéficiant d'un temps partiel ou exerçant leurs fonctions à temps non complet, le nombre de jours sera proratisé (exemple : un agent à 80% posera 4 jours).

Si ces jours ne sont pas posés, ils seront déduits automatiquement.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, pour les agents bénéficiant d'une autorisation spéciale d'absence, les RTT seront proratisées en fonction de la durée de l'absence.

Persuadé de votre compréhension, je vous renouvelle ici ma confiance et ma fierté face au travail réalisé depuis le début de cette crise, et aux résultats obtenus ensemble.

Pour le Maire-Président,
le Directeur Général des Services



François MENGIN LECREULX